

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 17 MARS 2009**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 6 mars 2009, accompagnée d'un ordre du jour comportant 78 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 34 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

~~M. BARVAIS, Président du CPAS~~

M. BEUGNIES, M. BAILLY, M. COLLETTE, ~~M. DEPLUS~~, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., ~~Mme POURBAIX~~, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON, ~~M. DUQUENNE~~, ~~M. HAMBYE~~, ~~M. MUZALIA WENDASUBIA~~, ~~Mme NAHIME~~, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, ~~Mme HOCQUET~~, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TRANCHANT, Conseillers  
et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjoint.

M. DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, en vous saluant, je m'autorise à entamer nos travaux, non sans avoir dit au préalable que je dois excuser Jean-Paul DEPLUS, Guillaume HAMBYE qui seront excusés toute la séance et l'arrivée tardive des députée et député Joëlle KAPOMPOLE et Marc BARVAIS. Les PV, car la fois passée, c'était un Conseil commun, les PV de la séance précédente et de l'antépénultième séance sont à votre disposition en l'absence de remarque en au cours de la séance, ces PV sont considérés comme approuvés, sont remis les points 9 et 55. On y va...

1er objet : POLICE-CIRCULATION

a) Mons – Place Nervienne – Réglementation de la circulation.GEP 6002/261

ADOPTE A L'UNANIMITE – 1ère ANNEXE

b)Nimy – rue des Viaducs – Réglementation du stationnement.GEP 6002/NI/2

ADOPTE A L'UNANIMITE – 2e ANNEXE

c)Havré – rue Camille Toussaint – Réglementation du stationnement.GEP 6002/HAV/77

ADOPTE A L'UNANIMITE – 3e ANNEXE

d)Jemappes – rue de Cuesmes – Réglementation de la circulation et GEP du stationnement.6002/JE/36

ADOPTE A L'UNANIMITE – 4e ANNEXE

e)Jemappes – rue des Trois Hurées – Réglementation du GEP stationnement.6002/JE/143

ADOPTE A L'UNANIMITE – 5e ANNEXE

f)Flénu – rue du Moulin – Réglementation du stationnement.GEP 6002/FL/96

ADOPTE A L'UNANIMITE – 6e ANNEXE

g)Jemappes – rue Henri Voituren – Réglementation du stationnement.GEP 6002/JE/154

ADOPTE A L'UNANIMITE – 7e ANNEXE

h)Mons – rue André Masquelier – Réglementation du stationnement.GEP 6002/242

ADOPTE A L'UNANIMITE – 8e ANNEXE

i)Mons – rue de la Croix-Rouge – Réglementation du stationnement.GEP 6002/95

ADOPTE A L'UNANIMITE – 9e ANNEXE

j)Jemappes – Marché Hebdomadaire – Interdiction de stationnement sur le parking situé entre la rue du Grand Pont et l'avenue François André, face aux n°s 4 et 2 de la rue du Grand Pont. GEP 6002/J/Marché

ADOPTE A L'UNANIMITE – 10e ANNEXE

k)Obourg – rue de France – Réglementation du stationnement.GEP 6002/OB/8

ADOPTE A L'UNANIMITE – 11e ANNEXE

l)Cuesmes – rue de l'Auflette – Aménagement de zones d'évitement.GEP 6002/C/50

ADOPTE A L'UNANIMITE – 12e ANNEXE

m)Jemappes – avenue Maréchal Foch – Création d'un emplacement PMR et d'un passage pour piétons.GEP 6002/JE/89

ADOPTE A L'UNANIMITE – 13e ANNEXE

n)Cuesmes – rue de Frameries – Création d'un emplacement PMR.GEP 6002/CU/41

ADOPTE A L'UNANIMITE – 14e ANNEXE

o)Cuesmes – Allée des Boutons d'Or – Création d'un emplacement PMR.GEP 6002/CU/12

ADOPTE A L'UNANIMITE – 15e ANNEXE

p)Cuesmes – rue des Combattants – Création d'un emplacement PMR.GEP. 6002/C/23

ADOPTE A L'UNANIMITE – 16e ANNEXE

M. DI RUPO, Bourgmestre: Tout ce qui concerne la police circulation, pas de question ? Mme MERCIER ?

Mme MERCIER, Conseillère: Non!

2e objet : Délégation de signature du Secrétaire communal adjoint. Information Secrétariat

ADOPTE A L'UNANIMITE – 17e ANNEXE

**Entrée de Mmes POURBAIX, NAHIME, HOCQUET et M. MUZALIA WENDASUBIA = 38 présents.**

3e objet : Service de Prévention – Plan de cohésion social. Prévention 1.2009.7

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je vous écoute Madame.

Mme PREVOT, Conseillère: Merci Monsieur le Bourgmestre, d'emblée nous pouvons dire que ce plan est bien nécessaire pour la Ville parce que Mons se classe 239<sup>e</sup> sur 262 et dépasse largement la moyenne régionale pour presque tous les indicateurs de difficultés sociales, sauf 2. Alors, à ce stade, nous sommes obligés de constater que la politique menée par le Collège depuis 2001 n'a pas donné de bons résultats en matière sociale. Quoiqu'il en soit, vouloir réinventer la roue à chaque nouveau projet est inutile, dévoreur de temps et d'argent et voici au moins un plan qui utilise le recours à l'existant, aux associations de terrain qui travaillent avec les gens, qui connaissent leurs besoins, et cette utilisation de l'existant est un principe que nous défendons depuis fort longtemps parce que c'est une manière de travailler beaucoup plus cohérente, elle permet de toucher plus de monde, souvent dans un climat de confiance meilleur, ce qui

amène souvent les personnes à participer d'avantages aux projets qui les concernent. Nous devons nous rappeler que le budget participatif n'a pas vraiment été participatif, il n'a été participatif que de nom je dirais parce qu'il n'a jamais vraiment décollé, notamment parce qu'il ne s'est pas appuyé sur les associations et que trop peu de gens se sont senti concernés et c'est parce qu'aujourd'hui nous avons souvent dénoncé cette lacune que nous nous réjouissons de la mise en place de ce partenariat de le cadre du Plan de cohésion sociale. Ce plan de cohésion est quand même plein de promesses, si on se réfère aux premières informations, les personnes responsables ont beaucoup travaillé, elles sont fort motivées mais c'était aussi le cas pour le budget participatif. J'aimerais quand même souligner l'apparition de certains projets, proches des options que nous défendons habituellement et je cite : l'engagement d'un assistant social mi-temps dans le cadre d'un partenariat entre Toit et moi et la plate-forme Sans Toit Mais Ensemble, la création d'un quartier durable avec les habitants à Ghlin où il s'agit de la construction d'une maison passive, d'un jardin bio et de la réhabilitation d'un terril. A Epinlieu, va s'ouvrir une épicerie sociale, à caractère d'économie sociale et avec le partenaire ESOP nous aurons la création de jardins solidaires où il est question de remise en état de jardins par des jeunes encadrés qui auront la moitié de la récolte et l'autre moitié allant au public fragilisé, ce projet novateur concrétise déjà le partenariat avec l'associatif et c'est une très bonne chose. Je vais quand même émettre quelques regrets, la partie du budget consacrée aux associations et trop réduites, moins de 4% de l'ensemble du budget, mais ça, c'est de la responsabilité de la Région wallonne et pas de la Ville. D'autre part, le programme de prévention en milieu scolaire, il doit passer par une autre autorité, soit le ministère de l'intérieur ou être abandonné. Ici aussi la Ville ne peut que subir et je dois dire que là, il est franchement dommage que deux pouvoirs subsidants, ayant des ministres communs, la Région wallonne et la Communauté française n'ait pas pu s'entendre pour garder un tel programme, à nouveau que de temps, d'énergie et d'argent perdu. Dans un même ordre d'idée, nous souhaiterions que l'on soit attentif aussi à l'articulation de ce nouveau plan avec les autres déjà mis en place par la Région wallonne: les relais sociaux, le Plan Marshall, le Plan de développement de la vallée de la Haine, etc. Trop de projets mal coordonnés donneraient une inefficacité coûteuse, je pourrais ici utiliser l'image de plusieurs filets tendus dont les attaches seraient trop lâches et laisseraient passer les problèmes dont personne ne se juge responsable. Enfin, trop souvent par le passé les pouvoirs publics ont tenté de phagocyter l'associatif et de reprendre à leur compte ce que faisaient avant eux les associations. Et nous voudrions

quand même être certains que la parole et l'initiative seront vraiment données et laissées à ces associations partenaires. De plus, il faut que celles qui ne sont pas encore intégrées, et il y en a encore beaucoup, puissent l'être à tout moment et que les évaluations soient réalisées en toute transparence, en tant qu'opposition démocratique de cette assemblée, nous serons particulièrement attentifs à cet aspect du déroulement de ce plan et comme nous ne voulons pas faire de procès d'intention à ce stade, nous voulons être positif face aspects prometteurs du Plan et c'est pourquoi nous approuvons ce point, je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci, je me permettrai peut-être un commentaire tout à l'heure, madame. Oui, je vous en prie.

Mme MOUCHERON, Conseillère: Merci. Même si le résultat n'est pas étonnant en soi, malheureusement ça fait toujours froid dans le dos quand je lis une information du genre: Mons est classée la 239<sup>e</sup> commune la moins bien lotie en matière de bien être-social sur les 262 communes wallonnes. Je voulais avant toute chose souligner le boulot qui a été abattu par le travailleur sociaux qui en 6 semaines ont dû rédiger un diagnostic de la situation montoise ainsi que de dégager de nombreuses pistes de travail d'une part mais, qui en plus, nous ont fait une présentation fort détaillée du Plan de cohésion vendredi dernier, lors de la toute commission et on peut peut-être regretter qu'il n'y ait pas eu assez de présences mais c'était fort intéressant et je remercie, je pense, si je ne me trompe pas, Mme DAVID en particulier. La présentation était très complète. Ce plan me paraît beaucoup plus cohérent, sans mauvais jeux de mots, en englobant les plans qui ont été présentés précédemment. Alors, manifestement, d'après ce que j'ai compris, la Région a défini beaucoup plus clairement ce qu'elle entendait par cohésion sociale, ce qui a facilité le travail des acteurs locaux pour répondre aux demandes du Plan. Je m'attarderai sur ce qui me semble essentielle et Mme PREVOT l'a déjà souligné dans ce plan, c'est la collaboration effective avec les acteurs de terrain. En effet, l'ensemble des associations, plus de 100 pour mémoire, travaillant dans un des 4 axes prioritaires qui ont été ciblés, ont été conviés à des rencontres afin de réaliser un diagnostic de la situation montoise et de proposer des pistes d'amélioration, je trouve ça vraiment très positif. Ce diagnostic devra évidemment encore être affiné vu l'urgence dans laquelle on a travaillé. Mais on nous a assuré en commission que ce n'était pas du tout figé et qu'on pourrait encore améliorer les diagnostics qui ont déjà été émis. Je tiens vraiment à souligner que le travail de collaboration entre la Ville et les associations partenaires, c'est de ce travail commun-là que vont jaillir les meilleurs résultats, ça j'en suis

convaincue et je voudrais à l'occasion rappeler que le CDH souhaite que ce genre de collaboration soit étendue à tous les niveaux possibles. On le rappelle régulièrement en matière culturelle mais on a aussi déjà évoqué des possibilités de collaboration en matière de garde d'enfants. J'ai tout de même l'une ou l'autre questions et suggestions en suspens: il apparaît que certains projets qui ont été sélectionnés pourraient entrer en doublon, en concurrence mais je n'aime pas le mot, avec des initiatives qui sont déjà prises par ailleurs et notamment en matière d'insertion socioprofessionnelle, alors je voulais juste attirer l'attention et signaler qu'il serait important de ne pas se court-circuiter les uns les autres et de rester en contact régulier avec les associations de terrains. Concernant ces réunions, justement, avec les associations de terrain, évidemment, à nouveau, je suis bien consciente qu'ici ça a été essentiellement un problème de temps pour les réunions. Je crois qu'il faudrait aussi améliorer la qualité de la méthodologie et de la gestion de réunion à l'occasion des prochaines rencontres. Manifestement, ça a été le souci dans plusieurs rencontres et donc, ça serait peut-être bien de retravailler ce point-là. Par ailleurs, j'ai entendu un conseiller de la majorité s'interroger en commission sur le fait que, si on améliore la situation des montois, on obtiendrait moins de subsides, je suppose qu'il est bien évident pour la majorité que le but ultime d'un tel plan est qu'à l'avenir il ne soit plus nécessaire et de ne pas engranger bien sûr de l'argent dans les caisses communales, ce n'est pas le but du plan, bien sûr. Enfin, selon le décret, ce Plan de cohésion sociale sera géré par un comité de pilotage dont la vice-présidence doit revenir au monde associatif. Je suppose que, dès lors, la méthode d'élections qui sera mise en place sera la plus démocratique possible et laissera à chacun ses chances d'obtenir cette place et je voulais peut-être conclure par un regret mais évidemment qui ne vient pas de la Ville, mais les montants octroyés aux partenaires sont malheureusement fort bas et bon, c'est un regret qu'on pouvait aussi formuler mais donc, globalement, on est satisfait du Plan qui nous a été présenté. Merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Oui, je vous en prie Monsieur le chef de groupe.

M. BEUGNIES, Conseiller: Ce que j'ai à regretter mais ça n'a rien avoir évidemment avec la Ville, c'est que dans l'indicateur de performances, on encourage nullement à faire un effort puisque, mieux ça va aller, moins on va toucher donc, c'est simplement ça que j'ai voulu regretter, il aurait fallu peut-être un système où on est encouragé à ce que ça aille davantage et aussi peut-être d'un point de vue strictement d'ordre pécuniaire, c'est dans ce sens-là que j'ai voulu argumenter. Ce que je voudrais dire aussi, c'est qu'on se réjouit tout à fait particulièrement de la philosophie du projet où la

Ville va essentiellement jouer un rôle si je peux dire de promotion et d'encourager l'initiative et de coordination, elle ne va pas étouffer l'initiative, on aurait pu croire que la Ville aurait voulu tout institutionnaliser, parce que en général, ça a un effet pervers que l'on peut remarquer, des pouvoirs publics qui veulent absolument tout institutionnaliser. Ici, la volonté d'après ce que j'ai pu voir du projet, n'est pas de vouloir tout institutionnaliser mais au contraire, c'est un rôle comme je le disais, d'encourager l'initiative privée, de promotion et essentiellement de coordination. Enfin, ce que je voudrais ajouter et nous sommes particulièrement sensibles, 'est dans les logements sociaux. Les logements sociaux, ça n'est pas normal qu'une personne passe sa vie entière dans un logement social, le droit de propriété à un logement, le droit à son logement, c'est un droit fondamental, c'est un droit humain. On a déjà fait différentes propositions dans ce sens, le collègue manifestement a fait un effort, mais je voudrais que, à nouveau on aille dans ce sens et faire comprendre à certaines personnes qui paient un loyer, leurs faire un calcul noir sur blanc, les encourager, écrire à toutes ces personnes-là, éventuellement aller les voir, en particulier les jeunes parce que, effectivement ça serait plus facile pour des jeunes, que le loyer qu'ils paient, au bout de x temps, 15-20 ans, et bien finalement il serait propriétaire de leur logement. Je crois que le logement social, dans la vie d'un individu, ça doit être quelque chose de provisoire mais que le droit à avoir la propriété de son logement est un droit humain fondamental et je pense que c'est dans ce sens-là qu'il faut aller et je vais vous dire, je suis d'autant plus persuadé que j'ai raison parce que j'ai eu dernièrement un exemple devant moi qui m'a frappé: j'ai une étudiante de nationalité turque qui est arrivée sans savoir parler un mot en Belgique et qui maintenant s'est faite naturaliser belge et c'est une des meilleures étudiantes, elle est en sciences économiques et elle n'y certainement pas pour rien parce que sa mère vit d'allocations sociales, elle, a une bourse d'études et bien figurez-vous, elle vient de me le dire « Monsieur BEUGNIES, j'ai fait un emprunt hypothécaire, je suis parvenue à avoir un emprunt hypothécaire et pour que ma mère un jour ait quelque chose, je lui achèterai une maison en Turquie et ma mère retournera en Turquie mais au moins, ma mère sera propriétaire de son propre logement », alors quand j'ai entendu ça, je me suis dit, c'est possible pour tout le monde.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. Alors, mes chers collègues, permettez-moi à la suite de ces interventions de nos collègues de formuler quelques considérations. D'abord, je voudrais vous remercier les uns et les autres ont indiqué que, finalement, ce plan de cohésion était un bon plan avec des mesures utiles,

intéressantes et que bien entendu, sur un certains nombres de points, on pourrait faire mieux, avoir plus de moyens, et vous avez reconnu, fort honnêtement d'ailleurs, que la Région wallonne a mis un certains nombres de balises et notamment quant aux moyens financiers qu'il convenait de dégager notamment pour certaines associations. Moi je voudrais me permettre d'utiliser cette opportunité pour formuler quelques considérations: un, la ville de Mons est indiscutablement l'une des villes les plus sociales, non seulement il y a une action du CPAS qui est une action considérable, remarquable et je dois dire qui souffre de très peu de critiques, la Ville elle-même fait un travail considérable et nous avons le plan de prévention de proximité qui vient de se terminer. Nous avons le plan des grandes villes, les échos que nous avons de tous ces plans qui sont des plans de cohésion sociale, ce sont des plans qui visent à mener des actions pour permettre aux citoyens de rester dans des liens sociaux acceptables et pour rester dans des liens sociaux, il y a bien sûr mille et un domaines qui vont depuis le logement jusqu'à l'aide directe, la lutte contre les assuétudes, etc.,... et très objectivement pour m'y être intéressé depuis que vous m'avez élu Bourgmestre, je pense qu'on peut dire, quelques soient les indicateurs et les études qu'on peut faire ça et là, les jugements dépendent toujours de ceux qui les portent et les paramètres que l'on prend sont toujours sujet à caution et on pourrait certainement faire des hit-parades différents avec des paramètres différents et se placer différemment, ce qui est une réalité, c'est que Mons poursuit à la fois des objectifs de croissance économique, de progrès humains, mais qu'on tient vraiment en mains des actions extrêmement fortes pour préserver le lien social et que ce Plan de cohésion sociale qui succède au Plan de prévention et de proximité, a été encadré par la Région wallonne, il y avait un certain nombre d'exigences et nous avons introduit le dossier avec qui ? avec le terreau qui est le nôtre, et si le chef de group du MR me l'autorise, l'époque où certains pouvoirs publics voulaient tout institutionnaliser, ça c'est pour le moins le siècle dernier et dans le siècle dernier, il y a plus de 30 ans, tout ça n'existe plus aujourd'hui, aujourd'hui et surtout au départ du CPAS, comme de la ville, le travail en synergie avec les associations est un travail objectivement qui se fait dans des conditions les plus optimales possibles, chacun ayant bien sûr des intérêts, des objectifs et des comptes à rendre, l'autorité publique n'étant pas la dernière à devoir rendre des comptes. Merci pour ce que vous avez dit, ne pas avoir de doublons, bien entendu, être attentif à la méthodologie, bien entendu, je pense d'ailleurs que les responsables, le Comité de suivi est tout à fait en mesure de faire ce travail, pour la remarque sur l'accès à la propriété, je

partage entièrement le point de vue qui a été exprimé, que ce soit d'ailleurs au départ d'une expérience d'une turque ou que ce soit un borain ou un montois de Jemappes ou de Cuesmes, c'est clair que aujourd'hui plus que jamais, avec le Plan « Les prêts tremplin », puis avec cette situation particulière des emprunts hypothécaires, il ne faut pas hésiter à acquérir des logements, seulement, il y a logement et logements, c'est une des raisons pour lesquelles nous plaignons pour qu'il y ait sur la ville de Mons, à la fois des logements qui soient des logements avec des superficies importantes mais aussi des logements avec des petites superficies, parce que pour accéder à la propriété, il faut aussi avoir des moyens financiers, il faut que ça coûte raisonnablement, pour que notamment le prêt qui permet des remboursements, un bonus de 100 euros par mois durant deux ans, 50 euros les 6 années suivantes, il faut que cette accessibilité soit raisonnable et c'est la raison pour laquelle je dis souvent à celles et ceux qui veulent faire des promotions immobilières: « faites à la fois des appartements avec des grandes surfaces mais aussi n'hésitez pas à avoir des appartements avec des plus petites surfaces, beaucoup plus accessibles à des revenus faibles, mais qui permettraient d'accéder à la propriété et c'est clair que le propriétaire a toujours un comportement différent, très attentif à son bien et puis, comme vous le disiez fort justement c'est un avoir que l'on garde donc voilà, nous partageons tous cette opinion. Malheureusement, il y a encore trop de gens, mais ce serait une autre analyse, qui malgré tous les efforts que l'on fait, ne parviennent pas à accéder à la propriété mais c'est un autre sujet. Moyennant toutes ces explications, sauf si l'un ou l'autre voulait réagir, puis-je considérer que le point 3 est approuvé à l'unanimité?

ADOPTE A L'UNANIMITE – 18e ANNEXE

4e objet: Acquisition d'une solution informatique de gestion de paie du personnel, commune à la Ville et au CPAS – Accord de principe sur l'avenant n° 1.Cel.Informat.

ADOPTE A L'UNANIMITE – 19e ANNEXE

5e objet: PERSONNEL CONTRACTUEL – Dispositions pécuniaires – Tableau des échelles de traitement – Compléments.GRH1818

ADOPTE A L'UNANIMITE – 20e ANNEXE

6e objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT – Adoption du plan communal de GRH KD/6GEN-formation 2009.PCF2009

## ADOPTE A L'UNANIMITE – 21e ANNEXE

7e objet : Information – Adhésion de la Ville de Mons à l'Association du Internationale des Maires Francophones Cabinet Bourgmestre

## ADOPTE A L'UNANIMITE – 22e ANNEXE

8e objet : Aide humanitaire en faveur des populations concernées par le conflit du israélo-palestinien. Cabinet Bourgmestre

M. VISEUR, Conseiller: Je voulais quand même intervenir brièvement sur le point 8 puisqu'il s'agit d'une motion qui résulte d'un accord entre les chefs de groupe et donc, je suppose entre tous les partis qui siègent ici autour de la table mais qui fait suite à une motion que j'avais déposée donc pour une aide en faveur des populations qui étaient frappées par le conflit israélo-palestinien, je soutiendrai, nous soutiendrons cette motion, il n'y a aucun problèmes, je regrette un peu qu'elle est moins précise et moins concrète que celle que j'avais déposée mais enfin, il s'agit quand même de mener une action humanitaire ciblée de soutien aux populations concernées, on valide le principe d'un engagement financier évidemment il n'est pas évalué cet engagement financier donc, ça pourrait n'être que peut de choses et alors on charge le service des affaires sociales de la Ville de travailler avec le secteur associatif de notre région pour trouver des formules concrètes, donc, ça va quand même dans le sens général de la motion que nous avons déposée, je crois que c'est au Conseil communal de janvier, je voudrais dire bien sûr que j'insiste pour que l'action humanitaire qui sera menée passe le plus possible par des ONG reconnues internationalement parce que je ne souhaite pas à titre personnel, mais je crois que c'est partagé par beaucoup, que l'argent que l'on pourrait investir auprès de population de GAZA ne passe ni par le Hamas ni par le FATA pour des raisons diverses, le Hamas avec sa tendance à acheter des armes et le FATA à détourner l'argent, je souhaiterais, moi, parce que nous aurions beaucoup plus de garanties que ça puisse passer par des ONG internationales. Pour le reste on confie au Service des Affaires Sociales de la Ville d'y travailler et, même s'il n'est pas là aujourd'hui, je crois que nous pouvons faire confiance tout spécialement à M. BARVAIS pour concrétiser ces engagements-là, je lui dirai d'ailleurs personnellement mais c'est une des raisons pour lesquelles nous soutenons cette motion, c'est que je crois que nous pouvons faire confiance à M. BARVAIS dans ce dossier-là, voilà je voulais simplement recadrer les choses mais nous soutenons évidemment la motion.

M. BEUGNIES, Conseiller: Moi je me réjouis aussi que l'on soit parvenu à un accord unanime sur, et j'insiste, une aide humanitaire concrète, justement il me semble que c'est beaucoup important d'aider la population avec une aide concrète qu'une motion qui sont bien souvent des vœux pieux, au moins c'est quelque chose de concret et, ce matin, je dois vous dire, le point était à l'ordre du jour du Conseil provincial, il était un point quasiment similaire et comme je savais que ce soir j'avais Conseil communal, j'en ai profité pour l'indiquer à la députation provinciale et la députation provinciale a déclaré à la tribune qu'elle serait tout à fait d'accord de s'associer sur l'aide humanitaire concrète avec la ville de Mons. J'invite dès lors la ville de Mons et en particulier M. BARVAIS qui est chargé de faire des propositions concrètes de prendre contact avec la Province pour voir s'il n'y a pas moyen dès lors de faire quelque chose ensemble.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Chers collègues, d'abord, y a-t-il d'autres remarques ? moi je voudrais vous remercier, on a pris un peu de temps, mais comme les chefs de groupe y ont travaillé, il va sans dire que le Collège s'associe au fait que nous ayons pris une motion de mesure concrète, je pense que dans les circonstances actuelles c'est quelque chose qui a une valeur plus forte qu'une simple déclaration, voir une simple indignation et je voudrais remercier toutes celles et ceux qui ont travaillé pour qu'on en arrive à ce point de consensus. Donc on peut considérer que c'est à l'unanimité ?

ADOPTE A L'UNANIMITE – 23e ANNEXE

9e objet : Objectifs de convergence – 3 missions d'auteur de projet pour l'aménagement des voiries (3 lots). Lot 1 : Quartier de la Gare – Lot 2 : Quartier de la Grand-Place – Lot 3 : Quartiers des Arts. Approbation des critères de sélection qualitative, des CSC et détermination du mode de passation des marchés. 3e/2e E/2009/conv/voirie/MM  
SOUS RESERVE

REMIS

10e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES –  
Ouvertures de classes maternelles communales « dites d'été » au 19.01.2009. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 64

ADOPTE A L'UNANIMITE – 24e ANNEXE

11e objet : Ancienne Maison communale de Jemappes. Mission d'auteur de projet « stabilité ». Approbation de l'avenant n° 2. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2005/PGV/832.214/BD

ADOPTE A L'UNANIMITE – 25e ANNEXE

12e objet : Premier amendement au budget de l'exercice 2009. Gestion f.MB1/2009

M. VISEUR, Conseiller: Oui, donc il s'agit du premier amendement au budget de l'exercice 2009, on ne va évidemment pas le soutenir par cohérence politique, d'abord parce qu'on a pas voté le budget et donc on ne va pas voter son amendement mais à fortiori, dans ce cas-ci lorsque l'on sait que cet amendement est nécessité par un emprunt important dû aux problèmes de la TVA non récupérables sur le hall des expositions, donc c'est un emprunt que l'on fait pour payer la TVA, on en a discuté, nous n'avions pas approuvé ce point, nous avons 2 raisons de voter contre ce point.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur l'Echevin ?

M. MILLER, Echevin : Je vais réagir très brièvement, donc, l'objectif de la modification budgétaire n'est pas tout à fait ce qui vient d'être dit par M. VISEUR, nous introduisons cette modification budgétaire, nous la proposons au vote du Conseil étant donné le dossier en cours pour les travaux de la piscine et il se fait et ce sont les montants que j'ai présenté que l'un dans l'autre, cette modification budgétaire, chers collègues, présente une augmentation en recettes et en dépenses de 65 000 euros, je me réjouis de pouvoir présenter cette modification budgétaire au nom du collège en équilibre, un équilibre qui a été réalisé sans aller puiser dans les provisions qui restent au même niveau et enfin, à travers cette modification budgétaire, nous prenons acte, nous inscrivons dans notre budget une diminution globale de 266 000 euros due principalement à la diminution du coût de réseau de l'éclairage public et en additionnant l'ensemble de ces montants, nous arrivons à une modification budgétaire en équilibre.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci moyennant alors ces explications...

L'assemblée passe au vote sur le premier amendements (ordinaire) qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, M. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

6 ABSTENTIONS : MM BAILLY, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, DEJARDIN, M. TRANCHANT.

L'assemblée passe au vote sur le premier amendement (extraordinaire) qui donne le résultat suivant :

29 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT JP, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, M. DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

3 NON : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

6 ABSTENTIONS : MM BAILLY, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, DEJARDIN, M. TRANCHANT.

ADOPTE – 26e et 27e ANNEXES

13e objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 36.199,63 euros destiné à financer : l'aménagement du réfectoire et l'aménagement des cuisines à l'Ecole communale de Saint-Symphorien. Gestion f. 7552

ADOPTE A L'UNANIMITE – 28e ANNEXE

14e objet : Zone de Police Mons-Quévy – Information relative à la notification d'un arrêté d'approbation du Gouverneur à propos de la fixation de la dotation 2009. Gestion f.

ADOPTE A L'UNANIMITE – 29e ANNEXE

**Entrée de M. ROSSI et sortie de M. TONDREAU = 38 présents**

15e objet : Garantie par la Ville, à concurrence de 5,40 %, de deux emprunts contractés par IGH, auprès de DEXIA et ING Banques, destinés à financer respectivement les investissements et les capitaux pensions. Gestion f. C/Garanties IGH 01 et 02

16e objet : Garantie par la Ville, à concurrence de 5,34 %, de deux emprunts contractés par IEH, auprès de DEXIA et ING Banques, destinés à financer respectivement les investissements et les capitaux pensions. Gestion f. C/Garanties IEH 01 et 02

M. DI RUPO, Bourgmestre: M. VISEUR...

M. VISEUR, Conseiller: On va grouper 15 et 16 parce que c'est exactement la même chose. Donc les 2 intercommunales mixtes IGH et IEH ont fait des emprunts et il y a d'ailleurs dans le dossier 2 délibérations parce qu'il y a 2 emprunts pour chacune des intercommunales, l'un des emprunts consiste en investissements donc ça, ça ne pose pas

de problèmes, l'autre emprunt consiste à emprunter des capitaux pour constituer des capitaux de pensions pour le personnel, le personnel lui-même n'appartenant pas à l'intercommunal parce que les personnes qui travaillent pour IGH et IEH sont en réalité des personnes qui travaillent pour Electrabel et donc on demande au pouvoir public de garantir un emprunt privé pour des capitaux privés, ça, ça ne va pas et d'ailleurs, ça fait du remous au sein de plusieurs communes, si bien que même à Tournai, ils ont refusé de voter ce point-là. Ils ont pratiquement rejeté ce point à l'unanimité, ce qui veut dire aussi que si nous acceptions ici de quand même couvrir les emprunts, notre part ne serait pas celle qui est inscrite de 5,40 ou de 5,34 mais il faudrait couvrir plus puisque certaines communes vont refuser leur couverture, il faudrait assumer pour celles qui refusent. la ville de Saint-Ghislain aussi je crois a reporté le point, ne l'a pas mis au vote, donc, en ce qui nous concerne, nous souhaitons que le point soit éventuellement reporté pour que ces choses-là soient clarifiées parce qu'en tout cas il n'est pas normal de demander une garantie aux villes et communes pour cet emprunt privé, et par ailleurs, si on ne reporte pas les points, nous soutiendrons la partie capitaux d'investissements mais nous voterons évidemment contre l'emprunt, la garantie d'emprunt pour ce qui est des capitaux-pensions.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Mme MOUCHERON...

Mme MOUCHERON, Conseillère: Oui, merci. Juste, on en a discuté hier en commission, donc, je suis tout à fait d'accord avec ce que M. VISEUR vient de dire, suite à la libéralisation des marchés d'énergie IEH, IGH ne compte plus de personnel et donc les employés dont il est question dans ce point-ci sont effectivement issus du secteur privé, on ne voit dès lors pas pourquoi la commune devrait intervenir en tant que garant dans ces capitaux, comme l'a dit M. VISEUR, effectivement, Tournai a refusé le point, et je sais aussi que Dour et Saint-Ghislain l'ont reporté parce qu'ils sont à priori pas d'accord non plus de voter ce point-là. Donc, effectivement, l'idéal ce serait peut-être de le reporter à nouveau, peut-être d'en discuter pour la partie capitaux-pension, effectivement pour les investissements, ça ne pose pas de souci.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci, M. l'Echevin...

M. MILLER, Echevin: Oui, merci M. le Bourgmestre, je remercie Mme MOUCHERON et M. VISEUR pour leurs questions, cela va me permettre de préciser un peu la position de la Ville de Mons par rapport à ces deux points. Tout d'abord, je tiens à rappeler que la garantie qui est demandée lorsque la Ville ou la commune prend un risque dans l'octroi d'une garantie, ce risque dépend de la qualité du profil de l'emprunteur, premier point

important. En ce qui concerne les gestionnaires du réseau de distribution IEH et IGH que ce sont des organismes publiques d'intérêt général, leur activité est un monopole de droit régulé et donc le recours à la garantie communale est donc fort peu probable, ce qui réduit déjà quand même déjà considérablement la part de risque que nous prenons en apportant cette garantie. je voudrais également rappeler que les associés des intercommunales ce sont engagés statutairement à prêter leur concours financier à l'intercommunale, cette disposition est présente dans l'article 8 des statuts de l'IEH et d'IGH, alors, par ailleurs, il me faut également rappeler la décision qui a été prise par le gouvernement wallon, gouvernement wallon actuel, en date du 17 juillet 2008 visant à renforcer la présence des villes et communes au Capital des gestionnaires de réseaux de distribution IEH et IGH, le seuil minimum de participation communal a été porté à 70% et il sera porté à 75 % en 2018. Comme je viens de le rappeler, les activités d'IEH et d'IGH sont régulées, pour les questions tarifaires, elles sont régulées par l'ACREC qui est le régulateur fédéral et donc, l'objectif de tout ceci c'est que l'intérêt de l'appel à la garantie communale que nous vous proposons à travers les deux points déposés est de réduire les coûts du réseau de distribution et de réduire le montant de la facture à payer par le consommateur final, c'est la raison par laquelle la Ville de Mons prend ces responsabilités et soumet cette décision au vote, nous n'avons pas à juger de la décision qui est prise par les autres villes et communes, on a cité Tournai, on a cité Brugelette, on verra... puisque que statutairement, il y a cet engagement à participer au capital de l'intercommunal, c'est au niveau de l'intercommunal qu'il pourrait y avoir un blocage et nous savons qu'il y aurait alors une négociation entreprise au niveau de l'intercommunal, mais dans l'état actuel des choses, je pense que la Ville de Mons, compte tenu du fait qu'en dernier objectif c'est le fait de réduire la facture à payer par le consommateur final, je vous propose chers collègues d'approuver ces deux points.

M. DIRUPO, Bourgmestre: Voilà...oui je vous en prie...

M. VISEUR, Conseiller: J'ai bien entendu la réponse mais la réponse est à côté de ce que j'avais dit, d'abord pour le risque, je sais bien pourquoi on demande à la Ville de Mons et aux communes de garantir, c'est effectivement pour que le taux appliqué soit inférieur parce que le risque est inférieur mais ça veut donc dire qu'il y a un risque, si les banques demandent aux communes du garantir pour diminuer leur taux, c'est donc que le risque est moindre quand les communes garantissent que quand elles ne garantissent pas, s'il y a un risque diminué, c'est qu'il y a quand même un risque. On d'ailleurs vu ce qu'il s'est passé avec des institutions qui étaient au-dessus de tout soupçon, qui ne présentaient pas

le moindre risque et on a vu ce que ça a donné dans les évènements financiers récents donc risque il y a. Que le niveau d'intervention ou le niveau de participation des communes dans les intercommunales mixtes soient plus élevés, ça nous nous en réjouissons mais ça ne justifie en rien qu'elles doivent garantir des emprunts faits auprès d'institutions privées pour des pensions du deuxième pilier, c'est-à-dire pour des pensions qui ne sont pas les pensions du premier pilier, du secteur public, c'est une question strictement privée pour laquelle on demande une intervention des pouvoirs publics, c'est à ça que nous nous opposons, je sais bien que c'est pour diminuer la facture des consommateurs et c'est pour ça d'ailleurs que nous approuvons l'emprunt sur les investissements parce que là aussi c'est pour réduire la facture, mais pas la seconde délibération parce que c'est sur le fond que ça ne va pas, c'est sur le principe même.

M. MILLER, Echevin: Je pense que je n'arriverai pas à convaincre M. VISEUR ce soir, moi je m'en tiens à la position et à l'accord qui a été donné au niveau de l'intercommunal, je pense que la Ville de Mons, en apportant sa garantie participe au fait de réduire la facture finale pour le consommateur, s'il y a une difficulté avec les autres villes et communes, ça se réglera au niveau de l'intercommunal mais je pense que nous devons respecter ce qui a été décidé et qui en plus a été décidé au niveau du Gouvernement wallon, je pense que nous avons intérêt à prendre cette décision dans l'intérêt des consommateurs.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Moyennant ces explications...

Mme MOUCHERON, Conseillère : On vote les points tels qu'ils sont présentés ou on peut séparer la partie investissements de la partie capitaux-pensions ?

M. VISEUR, Conseiller: Il y a deux délibérations dans le dossier, si, si...

M. DI RUPO, Bourgmestre: D'un côté c'est IEH et de l'autre c'est IGH.

M. VISEUR, Conseiller: S'il vous plaît, dans chacun des deux dossiers il y a deux...

M. DI RUPO, Bourgmestre: Vous voudriez séparer chaque dossier en 2...

M. VISEUR, Conseiller: Il est déjà séparé...dans le dossier il y a déjà...

M. DI RUPO, Bourgmestre: Oui mais nous présentons le point avec les deux dimensions conjointes, et donc vous dites non au 2. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? Bon allez, on va faire comme au parlement... la première partie IGH investissements

ADOPTÉ A L'UNANIMITE – 30e ANNEXE

L'assemblée passe au vote sur les capitaux-pensions et donne le résultat suivant:

29 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM.JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

7 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, PREVOT

2 ABSTENTIONS : Mme DEJARDIN, TRANCHANT.

ADOPTE – 31e ANNEXE

M. DI RUPO, Bourgmestre: J'en viens à l'IEH

Investissements

ADOPTE A L'UNANIMITE – 32e ANNEXE

L'assemblée passe au vote sur les capitaux-pensions

29 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM.JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

7 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, PREVOT

2 ABSTENTIONS : Mme DEJARDIN, TRANCHANT.

ADOPTE – 33e ANNEXE

17e objet : Rapport d'activités de la CCATM 2008. Aménagement Territ. et Permis CCATM

M. DI RUPO, Bourgmestre: Mme MERCIER...

Mme MERCIER, Conseillère: J'ai vu que des dossiers ne faisant plus l'objet d'un avis de la CCAT, des demandes de permis d'urbanisme, dérogoires au REV et relatives à la construction de volume annexe sur des parcelles destinées à la construction d'habitations unifamiliales: garage, abri, pergolas, serre, pour lesquelles au par avant, il fallait l'avis de

la CCAT, alors moi je demande pourquoi ces différents dossiers ne requièrent-ils plus l'avis de la CCAT et personnellement, je le regrette.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Qu'est-ce que vous regrettez madame, je n'ai pas bien compris...

Mme MERCIER, Conseillère: Ce que je regrette c'est que les différents dossiers que j'ai mentionnés ne requièrent plus l'avis de la CCAT.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Ah oui, que la CCAT ne donne pas son avis... Il donne des avis importants. On prend acte du rapport. M. COLLETTE...

M. COLLETTE, Conseiller: Oui, je voudrais simplement que le Collège confirme que, hors délibération, puisqu'il y a dans le dossier un rapport proprement dit et puis il y a une proposition faite par le Collège d'élargir la consultation de la CCAT, pour la petite histoire, tout dossier qui était dérogatoire et qui entraînait antérieurement une enquête publique était soumis d'office à la CCAT qui estimait être surchargée de travail pour des peccadilles du genre garages, vérandas et abris de jardin. Le RESA qui a modifié le CWATUP le 11 mars 2005 avait laissé une incertitude juridique sur ce qui devait encore être soumis à la CCAT et votre Collège, en application de cette disposition nouvelle du CWATUP avait réduit de manière significative la consultation de la CCAT aux objets prévus par les dérogations visées par les articles 330, 1-3-4-7-9 et 12 du CWATUP et 127 mais uniquement lorsqu'il concernait les projets intégrés dans les périmètres de protection: centre historique, Natura 2000, Natagora,... Cela a frustré pendant au moins 3 ans les participants de la CCAT et au début de la mise en place de la nouvelle CCAT de 2009, une discussion assez virile a eu lieu entre la CCAT, son bureau et les services au terme de laquelle il semblerait qu'il ait été proposé au Collège que, dorénavant, si l'on ajoute aux cas que je viens d'énumérer, la consultation automatique de la CCAT pour les cas de l'article 330 et dérogation au permis de lotir par rapport au PCA et au RCU, le Collège prendrait et c'est de cela que je voudrais confirmation ce soir, l'engagement de communiquer au bureau de la CCAT tous les avis d'enquête, ce qui veut dire que on ne saisirait pas la CCAT, comme antérieurement, pour tous les dossiers dans lesquels il y a des dérogations, qui justifient une enquête, mais on mettrait la CCAT en mesure, par la communication de tous les avis d'enquête, d'évoquer les dossiers qui, parmi ceux-là, seraient intéressants. Je voudrais que le Collège confirme, jr sais bien qu'il n'y a pas de vote sur ce rapport mais que le Collège confirme bien que la question est réglée et que, au moins la CCAT pourra avoir la liste des dossiers en dérogations et les évoquer quand

elle estimera que le sujet en vaut la peine, je vous remercie pour ce que vous me répondrez.

M. DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin, quelle est l'expression du Collège ?

M. BIEFNOT, Echevin: Bien, tout d'abord, M. le Bourgmestre, si vous le permettez, je voudrais faire remarquer à nos deux collègues qu'il s'agit d'un rapport d'activités pour lequel le Conseil est appelé à prendre connaissance du rapport d'activités de 2008, je voudrais dire par rapport à ce rapport d'activités, ce qui me paraît tout à fait important c'est que il y a eu en 2008 quinze réunions de CCAT mais que 13 réunions n'ont pas pu atteindre le quorum minimum, la nouvelle CCAT étant en place, bien entendu nous sommes au début mais moi personnellement, je voudrais quand même le saluer, je me réjouis que les deux ou trois réunions, puisque c'est installé depuis peu, en tout cas au cours de ces quelques dernières semaines le quorum soit atteint. Pour ce qui est des questions posées par Mme MERCIER et M. COLLETTE, je répète, ce n'est pas à l'ordre du jour, vous parlez d'intention et il est clair, avant le Conseil je m'entretenais avec le président de la CCAT et M. COLLETTE, il est vrai que la réflexion va dans le sens que vous avez indiqué et je sais qu'on n'interroge pas le Collège sur ces intentions mais je peux confirmer qu'effectivement la CCAT sera saisie de tous les avis d'enquête avec une remarque importante, et on attirera l'attention des membres de la CCAT, c'est qu'il y a forcément dans le respect des délais évidemment, on ne peut pas imaginer que cela retarde les procédures mais il n'y a pas de raison à vous dire qu'effectivement la liste des dossiers que l'on transmet à la CCAT sera complétée par ces avis d'enquête, donc comme vous l'avez indiqué.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Si M. l'Echevin me le permet, on interroge l'exécutif sur ces intentions mais celles-ci étant encore plus généreuses que celles que nous avons habituellement, donc on va dans le sens de ce que vous indiquez seulement, il faut y mettre des balises et je vais être extrêmement honnête, un, il faut répondre dans les délais, deux, il ne faudra pas venir dans 3 mois ou dans 6 mois dire « écoutez on a un volume de travail tel qu'il faut augmenter le personnel, qui faut ceci, qui faut ça... je pense qu'il y a des règles, il y a des dispositions décrétales, on les respecte, mais il faut que l'ensemble fonctionne adéquatement et bien entendu, on ne peut pas mettre sur le même pied une remise, un garage, une modification de détail avec des projets d'importance qui mériteraient un examen beaucoup plus fouillé pour éclairer le Collège, le Conseil et prendre des dispositions et là j'insiste vraiment pour qu'on aille pas dans une inflation de paperasseries et de dépenses, le Collège ne souhaite pas aller vers

l'inflation de tout cela mais bien la simplification administrative, l'efficacité, et la réponse rapide, pertinente et percutante, notamment par rapport aux demandeurs citoyens, entreprises, qui attendent de Mons des réponses rapides, Mons qui fait l'objet de beaucoup d'attention de très nombreux investisseurs et on doit se montrer véritablement à la hauteur par la qualité et par les délais extrêmement courts. Moyennant tous ces commentaires, le rapport j'imagine qu'on prend acte M. le Secrétaire ?

ADOPTE A L'UNANIMITE – 34e ANNEXE

**Sortie de Mme OUALI = 37 présents**

18e objet : Adoption provisoire du projet de révision partielle du PCA n° 3 de Maisières. Aménagement Territ. et Permis UR2009/PCA n°3

ADOPTE A L'UNANIMITE – 35e ANNEXE

19e objet : Rénovation urbaine de l'Ilot du Beffroi – Rapport d'activité 2008. Aménagement Territ. et Permis UR2009/Beffroi

M. DI RUPO, Bourgmestre: Mme MERCIER...

Mme MERCIER, Conseillère: Oui M. le Bourgmestre, il s'agit ici de la rénovation urbaine de l'îlot de Beffroi et on nous dit que la commission de rénovation de quartier ne s'est pas réunie en 2007 mais moi je me souviens bien de cette discussion-là, mais quand a-t-elle commencé à se réunir ? Parce que je vois qu'on dit: elle ne s'est pas réunie en 2007 et moi je considérais ça comme assez décevant mais peut-être qu'on a dit que ça commencerai après, ça je ne me souviens plus, à l'époque on a décidé de sa constitution et j'avais, sur leur demande proposé des noms qui n'ont pas été accepté car se trouvant en dehors du périmètre et ces personnes pourtant avaient bien l'intention de s'investir, donc, passons sur 2007 et repartons avec 2008 et je voudrais savoir où on en est à l'heure actuelle et si cette commission fonctionne bien, merci.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci beaucoup. M. l'Echevin, pouvez-vous avec précision et détails répondre à Mme MERCIER pourquoi en 2007 les choses ne semblent pas avoir été comme souhaitées ?

M. BIEFNOT, Echevin: C'est relativement facile, je vais essayer en tout cas M. le Bourgmestre d'être le plus rapide et le plus complet possible.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Ah on compte sur vous, ça je dois vous le dire.

M. BIEFNOT, Echevin: Eh bien donc c'est vrai, effectivement, d'abord je voudrais quand même de nouveau signaler à Mme MERCIER qu'il s'agit d'un rapport d'activités et que là, un rapport d'activités nous ne pouvons ni le voter,... nous ne pouvons que

prendre connaissance d'un rapport d'activités. Cette commission, elle n'a pas été active dans la mesure où, après la modification, le renouvellement de la commission, nous avons eu de la part du CRAT des remarques demandant à ce que le règlement, le renouvellement de ces différentes commissions fassent l'objet de scrutins particuliers, plus prononcés, présentatifs de la population et pour vous dire que tout cela prend du temps, entre la réception de cette remarque-là, les nouveaux appels à candidats, le dossier complet a été réceptionné le 2 octobre 2008, donc, malheureusement et ça ne met pas en cause ni la volonté de la Ville de réunir ces personnes, les nouvelles personnes faisant partie de la commission, mais c'est la lenteur, c'est un peu la même chose que le renouvellement de la CCAT qui aussi pris un certain nombre de mois et qui aurait dû, si la lenteur n'était pas aussi importante aboutir beaucoup plus tôt. Ici, bien entendu les gens sont toujours demandeurs pour la Ville aussi mais aujourd'hui nous espérons en tout cas que sur l'aspect simplement règlementaire, l'aspect légal, administratif, et bien, tout est en ordre maintenant pour faire fonctionner, comme le souhaite la Région, la tutelle, cette commission. Je vous dis tout de suite que d'autres commissions, pour d'autres périmètres viendront puisque, forcément le Conseil communal est amené à prendre connaissance des rapports d'activité et qu'il en va de même pour d'autres commissions de rénovation qui, pour les mêmes raisons n'ont pas pu se réunir.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Ok, je voudrais juste signaler à tout un chacun que le Parc Comtal où nous pourrions aller nous promener rouvrira à la fin avril, ce qui sera l'occasion de pouvoir voir la Ville de Mons autrement et passer des moments très agréables, surtout dès qu'il fait sec et encore mieux quand il fait beau. Moyennant toutes ces explications brillantes, on approuve ?

#### ADOPTE A L'UNANIMITE – 36e ANNEXE

20e objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrée Mons-3<sup>e</sup> division section E n<sup>o</sup>s 1081 K2 et 1081 R2 (11e série). Cellule foncièreRF/NS

M. DI RUPO, Bourgmestre: D'abord Mme MOUCHERON.

Mme MOUCHERON, Conseillère: C'est un dossier qui revient régulièrement et donc avec les mêmes remarques et je suppose la même réponse et on s'abstiendra comme à l'habitude.

M. DI RUPO, Bourgmestre: M. COLLETTE...

M. COLLETTE, Conseiller: L'abstention vient de ce que prix du terrain n'a pas été adapté à l'évolution du coût de la construction et du coût général de l'immobilier, abstention également.

M. BIEFNOT, Echevin: Donc, M. le Bourgmestre c'est le même feuilleton, très régulièrement nous avons le même dossier qui revient et nous avons décidé pour ce dossier-là d'appliquer la même réglementation, le même raisonnement, donc évidemment le vote est conforme à l'habitude.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

9 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, PREVOT, DEJARDIN, M. TRANCHANT.

ADOPTE – 37e ANNEXE

21e objet : Mons – Chemin de la Poterie – Incorporation dans le domaine public communal de parcelles constituant l'assiette de la voirie. Régie foncière RF/SA

ADOPTE A L'UNANIMITE – 38e ANNEXE

**Entrée de Mme OUALI et M. TONDREAU = 39 présents**

22e objet : Régie communale Autonome « Mons-Capitale » - Modification budgétaire – Octroi d'un subside extraordinaire et ordinaire. Régie foncière. FP/LC/MB

M. DI RUPO, Bourgmestre: M. COLLETTE...

M. COLLETTE, Conseiller: Oui, la délibération qui nous proposée tente à faire admettre une modification budgétaire dans le financement de la régie Communale Autonome Mons Capital, alors, il y a un subside extraordinaire de 5 245 000 euros, j'arrondis, qui sera utilisé pour la création de la piscine sportive et ludique pour laquelle nous n'avons pas d'observation, par contre il y a un subside ordinaire de 157 500 euros qui sert en réalité au financement du crédit-pont qui est souscrit pour payer la note de la TVA suite à la malencontreuse aventure judiciaire subie par Mons Expo, c'est donc l'autre côté de l'amendement budgétaire que M. VISEUR a évoqué tout à l'heure, dans la mesure où il

s'agit, effectivement, d'une erreur qui aurait pu être évitée, nous nous abstenons concernant ce point.

M. DI RUPO, Bourgmestre: D'abord, est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

L'assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant:

30 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

9 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, PREVOT, DEJARDIN, M. TRANCHANT

ADOPTE – 39e ANNEXE

23e objet : Mons – aliénation d'une partie de la voirie communale désaffectée, rue Valenciennoise, à l'Hôpital A. Paré. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE A L'UNANIMITE – 40e ANNEXE

24e objet : Acte de constitution de servitude de passage en sous-sol, d'accès et d'entretien pour cause d'utilité publique – rue de la Lanterne à Mons- Nimy cadastré 9<sup>e</sup> Division section B n° 319/2. Régie foncière RF/FD

ADOPTE A L'UNANIMITE – 41e ANNEXE

25e objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des appartements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Sars, cadastrée section E n° 124 K partie. Parking n° 7. Régie foncière RF/FD

M. DI RUPO, Bourgmestre: M. COLLETTE...

M. COLLETTE, Conseiller: Pour dire que nous allons l'approuver puisque le 25, comparé au 20, montre que nous vendons ici le terrain de base à la rue des sars à 220€/m<sup>2</sup> contre les 59€ à la rue des Canonnières.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Ok

ADOPTE A L'UNANIMITE – 42e ANNEXE

26e objet : ASBL CMSJL – Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/C2007/asbl/030

ADOPTE A L'UNANIMITE – 43e ANNEXE

27e objet : ASBL MONSPORTS – Budget de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/B2008/ASBL

Mme MOUCHERON, Conseillère: On va s'abstenir juste pour la date. Il s'agit du budget de 2008 donc, c'est un peu tard pour approuver un budget et donc on s'abstiendra.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Vous savez, les ordinateurs sont parfois lents...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, COLLETTE, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, X. DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DI DUPO

4 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON.

ADOPTE – 44e ANNEXE

28e objet : Cimetière de Cuesmes. Résiliation des actes de concessions pour état d'abandon des sépultures affichées le 10 octobre 2007 (suite).Inhumations

ADOPTE A L'UNANIMITE – de la 45e à la 55e ANNEXES

29e objet : Cimetière de Mons. Appel à projets de Monsieur le Ministre COURARD.

Axe 1 : création d'un mur de souvenir – intégration de cellule de columbarium dans le mur d'enceinte côté crématorium.

Axe 4 : réfection des chemins d'accès dans la partie basse du cimetière (site classé).Inhumations

M. DI RUPO, Bourgmestre: On essaie progressivement d'améliorer ce cimetière dont l'entrée est comparable au Père Lachaise est qui est un lieu d'une extraordinaire valeur mais qui malheureusement, faute d'argent, n'est pas rénové comme il devrait, le cimetière de Mons est un des cimetières qui est le plus caractéristique de notre pays et qui a une très grande valeur architecturale. Moyennant ces explications, j'imagine que c'est oui unanimement.

ADOPTE A L'UNANIMITE – 56e ANNEXE

30e objet : ASBL « INFOR-JEUNES » Mons – Budget de l'exercice 2008.  
Rectification. Gestion f.C/B2008/ASBL/rectification

ADOPTE A L'UNANIMITE – 57e ANNEXE

**Sortie de M. COLLETTE = 38 présents**

31e objet : Réalisation de placette et de la voirie, rue du Curoir à Mons. Aménagement Territ. et Permis AB 22873/AB

M. VISEUR, Conseiller: Je veux noter l'abstention d'Ecolo pour la rue du Curoir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, BAILLY, Mme OUALI, M.DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER W., Mmes POURBAIX, MERCIER A.M., MOUCHERON, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TRANCHANT, DI RUPO

2 ABSTENTION : M. VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 58e et 59e ANNEXES

32e objet : Modification de la voirie communale consistant au remplacement de deux luminaires enterrés rue des Fossés et Place de Bootle à MonsTerrit. dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Aménagement et Permis AB 23148/RM

ADOPTE A L'UNANIMITE – 60e ANNEXE

**Entrée de M. COLLETTE = 39 présents**

33e objet : Modification de la voirie communale consistant en l'implantation d'une cabine haute tension dans la zone d'espace vert qui implique un changement d'alignement d'une des rues du lotissement dit « Lotissement de la Garenne » à Ghlin, rue des Carrières, Chemin de la Garenne et rue Meurisse dans le cadre d'une demande de permis. Aménagement Territ. et Permis AB 23122/RM

ADOPTE A L'UNANIMITE – 61e ANNEXE

34e objet : Modification de la voirie communale consistant en la pose d'un câble BT 230 V 4G 150 AL (Tension d'isolement 1000 volts), Boulevard Saintelette à Mons, dans le cadre d'une demande de permis. Aménagement Territ. et Permis AB 23270/RM

ADOPTE A L'UNANIMITE – 62e ANNEXE

35e objet : Ecole communale du Trieu à Mons. Réfection des corniches et des toitures. Approbation du projet comprenant le CSC, le devis estimatif et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2009/722.153/MCP

ADOPTE A L'UNANIMITE – 63e ANNEXE

36e objet : Hôtel de Ville. Travaux de remplacement de l'installation de détection incendie. Approbation de l'avenant n° 1. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2007.104.010/LF

ADOPTE A L'UNANIMITE – 64e ANNEXE

37e objet : Centre d'Art religieux – Acquisition de matériel scénographique pour la Collégiale Ste Waudru. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2009/771.227/01/AEC

ADOPTE A L'UNANIMITE – 65e ANNEXE

38e objet : Centre d'Art religieux – Remplacement, vérification et remise en état du matériel scénographique de la Collégiale Ste Waudru. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2009/771.227.01/AEC

ADOPTE A L'UNANIMITE – 66e ANNEXE

39e objet : Acquisition d'un aspirateur de feuilles tracté pour les équipes proximité travaux. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2009/875.278.00/AEC

ADOPTE A L'UNANIMITE – 67e ANNEXE

40e objet : Acquisition de 2 tracteurs pour les services de proximité. Approbation du CSC et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2009/875.277.00/AEC

ADOPTE A L'UNANIMITE – 68e ANNEXE

41e objet : Aménagement d'un terrain de loisirs sur le site de Guillochain à Jemappes. Approbation de l'avenant 1. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> 2007/SUB/764.100.01/SB

ADOPTE A L'UNANIMITE – 69e ANNEXE

42e objet : Travaux de rénovation de la piste du MOHA – Approbation du projet revu. 3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> 2008/SUB/764.150.00/SB

M. DARVILLE, Echevin: Il y a une petite remarque entre ma commission et aujourd'hui nous avons modifié la délibération dans l'article 4, nous avons ajouté l'incidence budgétaire, je voulais le signaler.

ADOPTE A L'UNANIMITE – 70e ANNEXE

43e objet : Hall omnisports de Cuesmes – Remplacement du revêtement de sol.  
Approbation du projet revu.3<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> E/2008/SUB/764.152/LF

ADOPTE A L'UNANIMITE – 71e ANNEXE

**Entrée de M. BARVAIS et Mme KAPOMPOLE = 41 présents**

44e objet : Acquisition de mobilier pour le BAM – Approbation du CSC et du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 771.01/741.98/2009.0043/CB

45e objet : Acquisition de poubelles pour le BAM – Approbation du CSC, des conditions et détermination du mode de passation de marché.3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2009/771.233.00/BS

M. DI RUPO, Bourgmestre: Mme MOUCHERON...

Mme MOUCHERON, Conseillère: Oui, donc je vais lier les points 44 et 45, donc il s'agit d'acquisition de mobilier pour le BAM et donc il s'agit de 12 chaises, 4 tables et 5 poubelles pour un montant de 14 000 euros, ça nous paraît un peu indécent comme somme.

M. DI RUPO, Bourgmestre: A mon avis, il y a eu un marché et c'est le prix du design. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Prendre des vieilleries ?

Mme MOUCHERON, Conseillère: Il y a moyen de trouver à mon avis des solutions qui coûtent moins cher à la Ville, ça me paraît vraiment excessif comme montant.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Moi je veux bien le remettre mais j'imagine que tout ça...c'est un cahier des charges publiques, non ? Je suis d'accord avec vous mais tout est cher...Marc, vous connaissez le mobilier, les 4 tables, les 12 chaises et les quelques poubelles ? Vous pourriez expliquer cette prise jugée élevée ?

M. DARVILLE, Echevin: C'est du matériel fait sur mesure, il y a eu un appel d'offre en fonction d'un cahier des charges bien précis qui correspondait au désidérata du conservateur du BAM. Donc, c'est l'offre la moins disante qui a été retenue en fonction de la qualité du matériel et du design qu'ils ont voulu apporter pour ne pas que ce mobilier ne soit pas en concordance avec le design du bâtiment évidemment.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Vous auriez préféré de l'IKEA ?

M. VISEUR, Conseiller: Oui mais entre de l'IKEA et ce prix-là, il y a quand même des marges et je suis étonné, M. l'Echevin parle d'offre moins disante alors que nous sommes seulement en train d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché, donc, ça c'est une estimation des services mais pas une offre moins disante, on n'en est pas là et comme en plus, le prix de 45, effectivement c'est 3000 euros

pour 5 poubelles d'intérieur , ce qui revient tout calcul fait à 24000 francs belges pour une poubelle d'intérieur, qui est-ce qui peut se payer ça à par une ville qui fait des achats somptuaires, nous on ne suit pas dans ces prix-là...

M. DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez, moi je vais vous dire quelque chose, moi je veux bien le retirer, seulement je vais vous dire franchement, je trouve que c'est du poujadisme et vous dites ce que vous voulez mais vous ne m'empêchez pas de dire ce que je pense. C'est en effet très cher, seulement dans une ville comme Mons, quand on a un musée comme le BAM, qu'on prétend être Capitale Européenne de la Culture, on le fait dans la transparence, les gens qui ont fait ce travail, l'ont fait dans la transparence, ils ont demandé une remise de prix avec une offre et du mobilier sur mesure.

Malheureusement et je le regrette, c'est toujours très cher parce que ce sont des pièces uniques ou bien ce sont des pièces très recherchées, je le regrette, comme par exemple certaines pièces antiques coûtent extrêmement cher, comme certaines pièces de collection coûtent extrêmement cher, certains fauteuils de collection ou de grands designers coûtent extrêmement cher, je le regrette, mais venir dire que ce sont des dépenses somptuaires ou faire croire que la Ville ou le Collège aurait une tendance à ne pas regarder à l'euro près, non. Seulement, il faut savoir ce que l'on veut, moi je regrette bien entendu que tout ça soit onéreux mais c'est fait dans la grande transparence, c'est fait pour avoir un profil particulier, si on ne le veut pas, on ne le veut pas mais alors il faudra faire autre chose, autrement et on peut en effet aller chez IKEA et mettre des poubelles de chez Brabandere qui coûteront beaucoup moins cher mais moi, c'est un raisonnement que, à titre personnel, je trouve un peu court surtout dans une ville de la valeur de la ville de Mons, voilà, je vous dis ce que je pense au plus profond de moi-même, vous faites encore ce que vous voulez...

M. VISEUR, Conseiller: Je suis surtout contre le terme de poujadisme parce qu'il ne s'agit absolument pas...

M. DI RUPO, Bourgmestre: Et moi je suis contre le terme que l'on fait des dépenses somptuaires, donc vous pouvez être contre, je respecte votre contre mais vous devez me respecter, moi je suis contre ce genre de propos qui sont des propos poujadistes, je le dis une deuxième fois. On ne fait pas de dépenses somptuaires, même quand on est en campagne électorale, nous sommes respectueux des deniers de l'Etat mais il y a un profil de la Ville, tout ça se fait dans la transparence et je n'aime pas du tout qu'on puisse faire croire un seul instant qu'on gaspille, on ne gaspille rien du tout, malheureusement, c'est cher et on le regrette.

L'Assemblée passe au vote sur le 44e objet qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDEAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, DI RUPO

7 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, PREVOT

2 ABSTENTIONS : Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT

ADOPTE – 72e ANNEXE

L'Assemblée passe au vote sur le 45e objet qui donne le résultat suivant :

32 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, MM. TONDEAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, DI RUPO

7 NON : MM. BAILLY, COLLETTE, VISEUR, MERCIER W., Mmes MERCIER A.M., MOUCHERON, PREVOT

2 ABSTENTIONS : Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT

ADOPTE – 73e ANNEXE

46e objet : Acquisition d'armoires vestiaires pour les services techniques communaux. Approbation du CSC et du mode de passation du marché.3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> E/2009/138.042/AEC

ADOPTE A L'UNANIMITE – 74e ANNEXE

47e objet : Acquisition de matériel et outillage pour les équipes de proximité Travaux. Marché à 3 lots. Approbation du CSC et du mode de passation du marché.3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2009/875.280.00/AEC

ADOPTE A L'UNANIMITE – 75e ANNEXE

48e objet : Grand-Place d'Havré – Electrification pour les ambulants. Approbation du CSC, des conditions et détermination du mode de passation du marché.3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2009/426.103.00/BC

## ADOPTE A L'UNANIMITE – 76e ANNEXE

49e objet : Maison de la presse dite « espagnole » - Restauration extérieure.Approbation des critères de sélection qualitative revus.3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2008/SUB/104.010/BA

## ADOPTE A L'UNANIMITE – 77e ANNEXE

50e objet : Rénovation urbaine de l'îlot de la Grand-Place. Réfection du revêtement de sol de l'esplanade du Dragon. Approbation du CSC, des conditions et détermination du mode de passation du marché.3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2005/SUB/426.040/BA

## ADOPTE A L'UNANIMITE – 78e ANNEXE

51e objet : Etudes préparatoires aux travaux de voirie – Lot 1 : essai de sol et lot 2 : endoscopie. Approbation du CSC, comprenant clauses administratives, clauses techniques et inventaire estimatif –des conditions et détermination du mode de passation du marché.3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2009/421.082/AD

## ADOPTE A L'UNANIMITE – 79e ANNEXE

52e objet : Ancien cinéma Clichy – Assainissement en vue de son intégration dans l'Institut d'architecture voisin. Approbation des critères de sélection qualitative revus.3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2009/sub/734.010/BA

M. DI RUPO, Bourgmestre: C'est un dossier à tirettes ça, ça va bientôt se terminer M. l'Echevin ?

M. DARVILLE, Echevin: Nous attendons des conventions avec l'intercommunale et puis, donc, nous pourrions désigner l'auteur de projet en fonction d'un cahier des charges qui est établi.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Il s'agit du cinéma Clichy pour lequel on a eu des subsides, pour lequel on a un désir d'avancer depuis maintenant des années et qu'on aimerait bien, juste en face de Saint-Nicolas voir que ça se termine...

## ADOPTE A L'UNANIMITE – 80e ANNEXE

53e objet : Acquisition de véhicules pour le Service Prévention. Modification de l'imputation budgétaire.3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2008/136.040.00/JP

## ADOPTE A L'UNANIMITE – 81e ANNEXE

54e objet : Ecole A. Legrand – Aménagement d'une conciergerie. Approbation du projet revu.3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 08.722.108/LF

M. DI RUPO, Bourgmestre: Mme je vous en prie...

Mme MOUCHERON, Conseillère: Oui merci, en fait j'ai une question: est-ce que vous avez certains critères pour choisir d'installer ou pas une conciergerie et un concierge dans certaines écoles et si oui, quels sont ces critères ? Parce que dans ce cas-ci, on nous présente un projet pour un montant de 145 000 et le bâtiment a été acheté entre 100 et

120 000 euros lui-même en 2005, ça fait quand même une somme élevée par rapport à l'achat du bâtiment, donc, voilà, est-ce que vous avez des critères pour installer un concierge, est-ce que c'était vraiment nécessaire à cet endroit-là ? Est-ce qu'il n'y avait pas de possibilités de trouver une autre solution ?

M. DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin...

M. DARVILLE, Echevin: Dans cette école, il y avait déjà une conciergerie, nous avons dû déplacer la conciergerie pour transformer l'ancienne conciergerie en classe. Nous avons dû prendre une décision d'aménager un autre bâtiment pour déplacer les concierges qui sont déjà en place aujourd'hui.

Mme HOUDART, Echevine: Si je peux me permettre, on a remarqué également que dans les écoles où il y avait une conciergerie, on constate moins de dégradations. Alors notre souhait c'est bien entendu dans les établissements où il y a une ancienne conciergerie, tel que notamment aux canoniers, il suffit de les remettre en état pour pouvoir mettre des personnes qui sont là la majorité du temps pour évidemment éviter les dégradations de bâtiments scolaires et donc là, il y avait des concierges, on a dû récupérer la classe pour créer 2 classes maternelles, c'est-à-dire 2 emplois en plus et donc on a décidé d'acheter cette maison pour loger les concierges qui existaient déjà et qui étaient dans l'établissement depuis des années.

Mme MOUCHERON, Conseillère: Oui c'est ça, donc le principe, vous n'installez plus de nouvelles concierges, vous essayez de maintenir celles qui sont en place, c'est ça ?

M. DI RUPO, Bourgmestre: Ecoutez, si on peut avec un logement à proximité ou dans l'école mais bon, c'est de moins en moins possible, nous pensons très sincèrement que c'est l'une des meilleures mesures à prendre parce qu'il y a une surveillance humaine, avec tout ce que ça comporte de qualité, malheureusement on ne peut pas le faire partout et donc on ne sait pas systématiser mais quand on peut, c'est ce que nous faisons. Moi, personnellement, je ne vous cache pas que si on pouvait, mais c'est très compliqué parce qu'on a quand même 30, 35 établissements, donc c'est pas possible mais partout on peut, et sans compter le reste des bâtiments parce que c'est vrai pour d'autres bâtiments publics, là où on peut avoir un concierge, ça aide énormément et parfois, à des coûts raisonnables parce que les personnes sont satisfaites d'avoir un logement même si c'est un logement avec une petite superficie,... Moyennant ces remarques, on peut considérer, oui ?

ADOPTE A L'UNANIMITE – 82e ANNEXE

55e objet : Théâtre Royal de Mons – Reconstruction de la toiture principale. Mission de coordinateur sécurité et santé. Approbation du CSC, des conditions et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2009/772.243.00/BA

REMIS

56e objet : Piscine de Flénu – Remplacement des chaudières – Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2009/SUB/764/00/LF

ADOPTE A L'UNANIMITE – 83e ANNEXE

57e objet : Aménagement des trottoirs de diverses rues situées à Mons – Triennal 2007/2009. Année 2009 – Point 2. Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2006.TRI.421.042.00/MF

ADOPTE A L'UNANIMITE – 84e ANNEXE

58e objet : Réfection des trottoirs de diverses rues situées à Cuesmes, Ghlin, Havré et Nimy. Triennal 2004/2006 – Année 2005 – Point 9. Approbation de l'avenant n° 2.3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 2005.tri.421.051.00/MF

ADOPTE A L'UNANIMITE – 85e ANNEXE

59e objet : Egouttage de la rue Bruyère de Jurbise. Triennal subsidié 2007/2009. Accord sur prise en charge de tout travail supplémentaire éventuel non subsidié par la SPGE et sur la réinscription de l'aménagement de voirie au prochain triennal. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2006.TRI.421.042/MC

ADOPTE A L'UNANIMITE – 86e ANNEXE

60e objet : Financement de l'égouttage prioritaire – Approbation de l'avenant n° 1 au contrat d'agglomération n° 53053 (10-53053 – rues diverses à Spiennes). Approbation de l'avenant n° 3 au contrat d'agglomération n° 53065/01 – 53053 (rue des Dominicains, av. Champ de Bataille, av. de la Sapinette, rue Bruyère de Jurbise). 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2003.421.086/MC

ADOPTE A L'UNANIMITE – 87e ANNEXE

61e objet : Plan mercure 2007/2008 de la Région Wallonne – Aménagement de l'éclairage public du centre historique de Mons – Approbation du CSC, des conditions du marché et du devis estimatif revus. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2008.SUB.426.040.00/MF

ADOPTE A L'UNANIMITE – 88e ANNEXE

62e objet : Curage extraordinaire des égouts – prise de connaissance de la décision du Collège communal du 20.02.2009 relative à l'ajout d'un avenant au marché. 3<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> E/2008/877.296.00/AEC

ADOPTE A L'UNANIMITE – 89e ANNEXE

63e objet : Beffroi de Mons. Phase III – Aménagement intérieur et des abords.  
 Approbation des critères de sélection qualitative revus et de l'estimation revue.3<sup>e</sup>/2e  
 E/2007/SUB/771.140/MG/BA

ADOPTE A L'UNANIMITE – 90e ANNEXE

64e objet : Mur de soutènement et voirie du Mont du Parc – rue des Fillettes à Mons.  
 Triennal 2007/2009 – Année 2009 – Point 1. Approbation du CSC, des conditions du  
 marché et du devis estimatif revus.3<sup>e</sup>/2e 2006.TRI.421.041.00/GMS/MF

ADOPTE A L'UNANIMITE – 91e ANNEXE

M. DI RUPO, Bourgmestre: Passons aux questions, il y a une question sur l'état de la rue des Maraîchers.

M. COLLETTE, Conseiller: Ce n'est pas sur son état mais c'est sur son statut.

Essentiellement vous savez que malgré l'appellation de rue parce qu'il y a une plaque de rue qui dit « Rue des Maraîchers », qui est renseignée par le panneau, le long de ce chemin qui rejoint la rue de la Genièvrerie, au bout de la rue Flament à peu près à hauteur de la cascade d'Hyon, la rue des Maraîchers n'est en réalité qu'un chemin de terre qui était constitué par le remblaiement du Trouillon par l'ancienne commune de Hyon à la fin des années 50 et c'est là la raison de ma question, il n'est pas certain que ce chemin ait fait l'objet d'une inscription à la l'Atlas des chemins de la commune malgré son appellation de rue, ce chemin est surtout utilisé par les promeneurs, par les piétons, par les cyclistes car il permet de se raccorder via la ville quand on se promène à pied ou à vélo. Il serait souhaitable que ce chemin reçoive un statut de « RAVEL » mais ce statut ne devrait pas l'empêcher d'être utilisé par les riverains moyennant une signalisation restrictive appropriée. Le problème est en effet que de nombreux riverains qui sont en réalité des habitants de la rue Flament, dont le bout du terrain donne sur la rue des Maraîchers, à l'arrière, ont créé de façon spontanée des accès à l'arrière de leur propriété, parfois des pigeonniers en dur, un peu sophistiqués, parfois des garages,...

M. DI RUPO, Bourgmestre: Sans l'accord de la CCAT...

M. COLLETTE, Conseiller: Sans autorisation ni demande d'avis de la CCAT et que les services d'Urbanisme semblent leur faire actuellement ces accès et constructions seraient irréguliers et non régularisables et qu'il pourrait leur être imposé dès lors de les supprimer. Alors, la question est: ne serait-il pas plus opportun de permettre la régularisation de ces situations en donnant à cet espace public un statut de voie publique ?

M. DI RUPO, Bourgmestre: M. l'Echevin, on écoute avec attention et veillant bien à ne pas, parce que ça il faut faire très attention, quand j'écoute M. COLLETTE je suis toujours très attentif, il ne faudrait surtout pas que par un tour de passe-passe juridico-administratif, on vienne comme ça, couvrir des irrégularités M. COLLETTE, parce que vous n'êtes pas loin de ce comportement qui n'est pas tout à fait éthique... M. l'Echevin, je vous écoute.

M. BIEFNOT, Echevin: Merci M. le Bourgmestre, tout d'abord un petit rappel concernant cette fameuse rue des Maraîchers, cette rue des maraîchers est constituée de l'assiette du Trouillon voûté, vous l'avez rappelé, c'est une propriété de la Ville de Mons et du chemin vicinal n°28 qui lui est repris à l'Atlas des chemins vicinaux, pour mémoire, la largeur de ce sentier est de 90 cm. Il est non équipé au sens de l'article 89 du CWATUPE, c'est-à-dire, parce qu'il n'y a pas d'eau, il n'y a pas d'électricité, il n'y a pas de revêtement solide et la largeur est insuffisante. Il ne peut donc en aucun cas servir en tant qu'accès principal à une bâtisse. Pour mémoire il n'y a d'intervention des services communaux auprès des différents riverains mais une réponse à un riverain suite à une demande d'avis de principe, alors pour ce qui est de l'avenir ou de devenir de cette rue des Maraîchers, si l'intention est de régulariser la situation et de permettre des accès carrossables donnant le statut de voirie à ce sentier, il y aurait lieu d'établir un projet complet de voirie, à faire approuver par le Collège et le Collège et le Conseil, sous réserve bien entendu des avis de Service de Police et de pompier mais tout ceci évidemment a un coût et dans l'état actuel des choses, je ne peux pas vous donner une réponse plus complète que celle-là, nous n'avons pas fait cette étude, à ma connaissance en tout cas.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je passe aux interpellations, j'ai deux interpellations, une de Mme MERCIER et une interpellation de M. VISEUR, je propose de faire un sandwich, on va commencer par Mme MERCIER, M. VISEUR, puis à nouveau Mme MERCIER. Mme MERCIER, les bordurettes de l'Avenue de l'Université...

Mme MERCIER, Conseillère: En effet, je reviens sur une précédente interpellation, il s'agissait d'enlever les bordurettes de l'Avenue de l'Université et ma foi, ça avait été promis. Ces bordurettes étaient coupables d'avoir malencontreusement entravé la circulation des bus et des voitures et, dans ma naïveté, j'ai cru que cela allait se faire rapidement mais, toujours rien à l'heure actuelle, cette situation désole les riverains, alors voilà, je vous remercie de votre attention et pouvez-vous me dire ce qu'il en est ?

M. DIRUPO, Bourgmestre: Pouvez-vous me dire M. l'Echevin ? C'est moi qui répons ? Non, je ne voudrais pas vous priver de ce plaisir de dire qu'on va les enlever...

M. DARVILLE, Echevin: Je tien à rassurer Mme MERCIER, votre dernière interpellation n'est pas restée sans suite puisque qu'il appartient à la SRWT qui a placé ces bordurettes de les enlever, suite à notre intervention, cette société à réalisé un marché pour mener à bien cette opération, un entrepreneur a été désigné, ce chantier devrait donc être réalisé très prochainement.

M. DIRUPO, Bourgmestre: Donc, ça serait avant Pâques et moi je vais vous dire Mme, vous avez mille fois raison, d'ailleurs après être intervenu x fois, j'ai clairement envoyé un courrier dégageant toute responsabilité de la Ville parce que je pense que c'est un danger pour les vélos, c'est un danger mortel pour les motos et je trouve que ça ne va pas, il a fallu les convaincre et il y a de grands experts, des grands ingénieurs et des grands intelligents qui trouvaient ça bien, moi je trouve que c'est un danger inimaginable et je préfère de loin avoir une ligne non dérapante, ça c'est extrêmement important, avec de la peinture qui ne dérape pas pour qu'il n'y ait pas un dérapage de vélos et de motos sur les endroits peints et c'est ça qu'il faut faire, ou bien un revêtement au sol qui montre la différence tout en évitant les dérapages. Merci, M. VISEUR, le prix entrées gratuites dans les musées montois...

M. VISEUR, Conseiller: Oui, merci M. le Bourgmestre, on me posait la question de savoir si il avait des jours où il y avait des entrées gratuites dans les musées montois et je n'avais pas la réponse, donc j'ai fait une petite recherche, ça m'a donné l'occasion, d'ailleurs, de me rendre compte, parce que la première recherche que j'ai faite c'était sur le site de la Ville de Mons et ça m'a donné l'occasion de me rendre compte que, quand on va dans les renseignements pratiques pour chacun des musées qui sont repris sur le site, dans plusieurs cas, il manque d'informations, pour le Mundaneum, il n'y a pas de prix d'entrée, pour le trésor de Sainte-Waudru non plus, pour le vieux Nimy non plus et pour le BAM, on y revient, il n'y a ni prix d'entrée ni heures d'ouverture et encore moins de mention d'entrées gratuites. On pourrait remédier à cela assez facilement parce que les gens qui vont sur un site dans l'intention de visiter un musée aiment bien savoir quand même quel prix on va leur demander à l'entrée. En ce qui concerne les jours des entrées gratuites, j'ai téléphoné à l'Office du Tourisme et là, on m'a dit que il y avait un jour d'entrée gratuite par mois au BAM, et uniquement pour lui, par pour les autres musées, mais c'était un mercredi par mois, alors pourquoi le mercredi ? Le BAM n'est pas un musée destiné aux enfants. Donc, si on laisse un mercredi par mois gratuit, il y a une

discrimination entre les personnes qui travaillent et les personnes qui ne travaillent pas, celles qui ne travaillent pas pouvant aller le mercredi mais pas les autres évidemment. Donc, il faudrait peut-être remédier à cela et se poser la question de savoir s'il ne vaut pas mieux mettre un dimanche gratuit par mois, d'autant plus que c'est conforme à la politique de la Ministre de la Culture Fadila LAANAN qui a déjà fait des conventions avec 13 musées dans la Communauté française pour avoir effectivement le premier dimanche du mois gratuit pour tout public, c'est bien spécifié pour tout public dans la note venant de Fadila LAANAN et on a en compensation le musée, le musée a une intervention du Ministère de la Culture de la Communauté française, il y a eu d'ailleurs des interventions compensatoires pour un montant annuel moyen de 300 000 euros pour ces musées-là, mais en regardant plus cette note, je me suis rendu compte qu'il semblait, en tout cas il y a dans cette note deux trains de reconnaissances de musées, un premier train et un deuxième train, je ne vais pas tous les citer mais je n'y trouve pas ni le BAM, ni aucun des musées montois, tout cela est venu peut-être après le dépôt de ma demande d'interpellation mais c'est toujours en approfondissant un peu le sujet. Donc, je pose maintenant les questions de savoir quels sont les musées montois reconnus par la communauté française parce que apparemment, il n'y en a pas, est-ce qu'il ne faudrait pas essayer que le BAM soit lui-même au minimum un musée reconnu par la Communauté française de façon à pouvoir s'inscrire dans les mesures qui accompagnent la gratuité lorsque l'on fait un dimanche par mois ou vert à tout le monde. Il me semble que dans le cadre de la candidature Mons 2015 dont on parle beaucoup, s'aligner sur les autres musées et sur une politique générale en Communauté française d'un dimanche gratuit serait certainement une bonne chose et peut-être pas seulement pour le BAM mais pour d'autres musées, en tout cas pour ceux qui sont encore ouverts à Mons, il faudrait pouvoir offrir un dimanche par mois, une accessibilité ouverte à tous.

M. DIRUPO, Bourgmestre: Merci M. VISEUR, alors d'abord, vous avez raison sur un certain nombre de points, un, sur le site web il y a encore du travail, on créera un site spécifique pour les musées, qui sera mis à jour directement via le Service du BAM, je pense que l'on peut aller, pour autant que les gens qui déposent les œuvres l'acceptent, jusqu'à présenter des œuvres, je crois que ça ne poserait pas de problèmes en soi, on voit bien les œuvres du Louvre sur Internet, ce n'est pas pour ça que les gens ne vont pas au Louvre. Pour ce qui concerne le BAM et le Ministère, donc on avait fait une demande de reconnaissance mais aussi une demande de contrat-programme et le cabinet nous a indiqué que nous ne pouvions pas bénéficier des deux, c'était soit le contrat programme

avec des sous à la clé, soit une reconnaissance avec des sous à la clé mais moindre. Donc, on a opté pour le contrat-programme. C'est vrai qu'il y a, comme ça, des musées qui sont ouverts, il y a même des musées qui sont totalement gratuits, je pense au magnifique Musée de Washington, je ne sais pas si vous le connaissez, le musée public de Washington, son accès est gratuit tout le temps, c'est un des musées les plus fabuleux, il n'y a que quelques pièces majeures dans les grandes pièces. Notre intention est de rendre gratuit les musées de Mons les premiers dimanches du mois et aussi peut-être, à l'occasion d'opérations particulières, on va avoir Keith Haring d'ici peu, ce sont des expos d'une extrême importance où nous pourrions peut-être ouvrir et permettre aux gens de venir visiter d'une manière plus facile, car cet accès de la culture au grand public et quelque chose d'une extrême importance, voilà.

M. VISEUR, Conseiller: Juste une précision, quand vous dites les musées de Mons, ça serait donc une mesure générale pour les musées sur le territoire de Mons ?

M. DI RUPO, Bourgmestre: Bien entendu. A Mons, le premier dimanche de chaque mois, les musées sont gratuits.

M. VISEUR, Conseiller: seront gratuits

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je me place déjà dans l'action, dans une situation nouvelle, puisque le premier lundi de ce mois est passé, donc...

M. VISEUR, Conseiller: Donc on peut à partir du mois d'avril...

M. DI RUPO, Bourgmestre: On peut le dire, ça va, je pense qu'il faut le faire, il faut faire des choses aussi simples que celle-là sans quoi on en sortira pas. Alors, Mme MERCIER, je reviens vers vous pour la problématique des parkings pour les médecins et autre personnel soignant, vous avez la parole.

Mme MERCIER, Conseillère: Merci M. le Bourgmestre. Les médecins pour eux maintenant c'est arrangé mais il y a quelques années, en effet, les médecins qui soignaient leurs patients à domicile, au centre ville, (patients qui étaient trop âgés pour se déplacer, ou atteints d'une maladie qui requérait soins et repos au chaud), les médecins, dis-je, ont poussé un cri d'alarme, c'est même paru dans les journaux: impossible de garer leur voiture, et il y a 4,5 ans de cela sinon en double file la plupart du temps. Les contraventions n'ont pas tardé, la suite vous la connaissez. A l'impossible, nul n'est tenu et on leur a accordé une tolérance: mettre leur voiture où ils pouvaient, même en double file, à condition de rendre très visible leur qualité de médecin. J'ai le regret de constater que la même situation se reproduit mais avec plus d'ampleur et d'inconvénients encore aujourd'hui. Par exemple, les immeubles situés sur les boulevards, auxquels sont venus

s'ajouter de nouveaux immeubles pour étudiants, font que les infirmières, les kinésithérapeutes venus à domicile se retrouvent dans la même situation que les médecins autrefois. Comment faire ? Ils ont tous un horaire impérieux. Après avoir fait trois ou quatre fois le tour du bloc, sans succès, l'énervement les gagne. Ils finissent par laisser leur voiture en double file ou dans l'espace séparé de la rue par la ligne bleue. Quand ils viennent reprendre la voiture, une contravention les attend. Vous le savez, je l'ai souvent redit ici, que ma crainte, à partir du moment où on construit sans modération, on empêche les conducteurs de se garer avec aisance ; N'oublions pas que, par appartement, il peut y avoir deux voitures. Je plaide pour ces aides-soignantes, ces kinés, ces infirmières dont la vie est vraiment survoltée... J'espère de tout cœur que vous leur direz bientôt que vous avez trouvé une solution et je vous en remercie d'avance.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Bien Mme MERCIER, Jupiter rend fou celui qu'il veut perdre, expression bien connue. Alors, en matière de stationnement, dois-je rappeler aux honorables membres que et là, on a dépensé autre chose que 10 ou 14 000 euros, on a dépensé une quantité d'argent inimaginable pour faire des études toute nature depuis des années pour voir comment faciliter la mobilité notamment intramuros. De mémoire, il y avait une contestation fort légitime du monde du commerce et il y avait ce que l'on a appelé les « voitures-ventouses », c'est-à-dire des voitures qui venaient s'installer et qui restaient du matin au soir sans déplacements et interdisaient comme ça toute mobilité au cœur de la ville. Il y avait une vampirisation de la place de parking depuis 7h, 7h30 du matin jusque 15, 16, 17h. Une étude de gens hyper-intelligents a révélé que si on mettait des horodateurs, il y aurait une rotation dans les voitures qui allaient sur le parking, tout ça coûtait fort cher pour une conclusion bien entendu très brillante, le Collège, se pliant à l'avis des experts, a mis des horodateurs dans pas mal d'endroits et en particulier au cœur de la Ville, au cœur de la cité historique, bien entendu il y avait alors le problème de celles et ceux qui travaillaient à Mons et qui, tout un coup n'ayant plus cette faculté d'avoir le statut de conducteur-ventouse, avec voiture ventouse, on a fait des parkings de persuasion, qui a cette différence des parkings de dissuasion, c'est persuasion c'est positif et on en a créé deux, qui coûtent une fortune, on a décidé de se séparer de un parce que, à Saint-Fiacre, il y avait là véritablement quelques voitures, rien de plus. On a fait tout ça tant bien que mal, puis, il y a eu une contestation parce que certains auraient des tickets et puis il y a un contrôle, le contrôle se produit 3 minutes (certains pensent 30 secondes) après le terme indiqué sur le ticket et qu'on mettrait un avertissement. On a dit on va avoir une zone de tolérance, et donc il y a une certaine tolérance pour permettre

aux gens qui prennent un ticket une certaine tolérance. J'en viens maintenant à certains métiers, nous sommes en effet saisis, Mme, comme vous le dites, les demandes de plusieurs professions, les kinésithérapeutes, les infirmières qui s'occupent des personnes, les vétérinaires qui s'occupent de nos amis les animaux, des avocats, des enseignants en grand nombre, même des magistrats...qui aimeraient que l'on trouve des solutions. Avec les médecins généralistes, on a conclu en effet, après avis favorable de M. le procureur du roi, une convention entre le président de cette association, donc des médecins généralistes, M. LAMY et la Zone de Police et cette convention formalise une certaine tolérance des Services de Police à l'égard des médecins amenés à stationner leur véhicule parfois en infraction lors de visites à domicile, cette tolérance est évidemment accordée sous certaines conditions: existence du caducée sur le véhicule, apposition d'un disque de stationnement indiquant l'heure d'arrivée et c'est prévu uniquement pour les visites d'urgence et bien entendu, c'est le médecin qui apprécie si il y a urgence ou pas et, on a bien sûr demandé que ces voitures ne mettent pas en danger les personnes ni créer des embouteillages monstres et je dois dire que ça fonctionne plus ou moins bien. Vis-à-vis du code de la route, la convention prévoit une tolérance des Services de Police par rapport aux règles de stationnement uniquement en ce qui concerne le stationnement payant et c'est ce que je viens de vous dire, avec une certaine période de tolérance. Par rapport aux stationnements riverains, le Conseil communal autorise les membres de l'association à stationner sur les emplacements réservés aux riverains et pour les autres professions, qui ne sont pas sensées intervenir dans l'urgence, la solution que nous avons toujours prônée est l'achat d'un macaron qui permet une utilisation durant une durée de temps limitée à 3 heures dans les emplacements de stationnements et ce macaron est aujourd'hui à 600 euros fiscalement déductibles, voilà. Je pense qu'il faut aller dans cette voie-là. Si on ne garde pas l'exception liée à la notion d'urgence, je crains et malgré toute la compréhension que l'on peut avoir, qu'alors beaucoup de profession trouveront des raisons pour demander des dérogations mais alors on reviendrait à la situation des ventouses et on n'aurait pas fait tout cela pour se retrouver avec un retour en arrière assez dramatique, voilà un peu la situation telle qu'elle est mais nous nous battons, Mme, pour qu'il y ait outre des parkings de persuasion, de nouveaux parkings, je ne désespère pas, on a même demandé à la SNCB de faire des efforts additionnels à la gare parce que ça aiderait quand même, ça dégagerait des places au centre-ville, voilà où nous en sommes pour le moment.

Mme MERCIER, Conseillère: Moi je parlais surtout des kinés, infirmières et aides-soignants qui doivent constamment changer d'emplacement et repartir 500 mètres plus loin. Donc, par exemple, les parkings de persuasion pour ces personnes-là, non.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Pour ces personnes-là je préconise le macaron à 600 euros.

Mme MERCIER, Conseillère: Pour ces personnes-là, ces macarons à 600 euros sont déductibles.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Déductibles, comment donc !

Mme MERCIER, Conseillère: Parce que ça c'est dans l'organisation de leur travail et il y a des personnes âgées, vraiment, dont il faut s'occuper.

M. DI RUPO, Bourgmestre: On ne demanderait pas mieux mais si on fait ça, automatiquement nous aurons d'autres professions: on va avoir les enseignants avec des horaires coupés qui s'occupent des enfants et c'est aussi très important, enfin, on n'arrivera pas, on a beaucoup discuté de cela en Zone de Police, Mme, et on vraiment peur d'ouvrir alors la porte... on plaide pour qu'il y ait cet achat et que l'on trouve des solutions de cette manière-là et déjà, reconnaissons que ce système et un système extrêmement avantageux. Bien, chers collègues, je pense que nous sommes au terme de la séance publique, je remercie le public nombreux ainsi que les représentants de la presse. Je remercie également les techniciens.

La séance s'ouvre à huis clos avec 40 présents

Sont absents : M. DEPLUS, M. LAFOSSE, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA

65e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 36 suffrages, 3 abstentions et 1 bulletin blanc

a) Désignation d'un Secrétaire communal. GRH PA/RECRUT/20/GEN

ADOPTE – 92<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps, dans le cadre du congé parental, accordée à un agent de niveau GRH1.16866

ADOPTE – 93<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Démission honorable d'un employé d'administration. GRH 3859

ADOPTE – 94<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un employé d'administration. GRH10068

ADOPTÉ – 95<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Octroi d'un congé pour convenances personnelles à un Chef de Division – Prorogation. GRH10859

ADOPTÉ – 96<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH 11641

ADOPTÉ – 97<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

g) Nomination à titre définitif d'une employée d'administration D4. GRH 04.211.02

ADOPTÉ – 98<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

h) Nomination à titre définitif d'une employée d'administration D4. GRH 10747

ADOPTÉ – 99<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

i) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH 11404

ADOPTÉ – 100<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

j) Nomination à titre définitif d'une employée d'administration D4. GRH 10720

ADOPTÉ – 101<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

k) Nomination à titre définitif d'une employée d'administration D4. GRH 11800

ADOPTÉ – 102<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

l) Nomination à titre définitif d'une employée d'administration D4. GRH 10906

ADOPTÉ – 103<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

m) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH 10863

ADOPTÉ – 104<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

n) Nomination à titre définitif d'une employée d'administration D1. GRH 10661

ADOPTÉ – 105<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

o) Nomination à titre définitif d'une employée d'administration D1. GRH 11293

ADOPTÉ – 106<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

p) Nomination à titre définitif d'un employé d'administration D4. GRH 04.211.1

ADOPTÉ – 107<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

q) Nomination à titre définitif d'une employée d'administration D4. GRH 4.787

ADOPTÉ – 108<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

66e objet : SERVICE PREVENTION – Octroi d'un congé parental par réduction de ses prestations d'1/5 temps accordé à un animateur. GRH 12524

ADOPTÉ – 109<sup>e</sup> annexe

67e objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5 temps accordée à une bibliothécaire dirigeante. GRH10.653

ADOPTÉ – 110<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une employée de bibliothèque. GRH 11.231

ADOPTÉ – 111<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

68e objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN – Prorogation d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une auxiliaire professionnelle contractuelle. GRH 10.011

ADOPTÉ – 112<sup>e</sup> annexe

69e objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Prorogation de l'interruption complète de carrière accordée à un brigadier définitif du Service Bâtiments. GRH 11336

ADOPTÉ – 113<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Démission honorable d'un brigadier définitif du Service Bâtiments. GRH 4232

ADOPTÉ – 114<sup>e</sup> annexe

70e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps à un employé d'administration. GRH. 9671.fc

ADOPTÉ – 115<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Prolongation d'une interruption complète de carrière accordée à une employée d'administration. GRH 10489.8.fc

ADOPTÉ – 116<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps accordée à une employée d'administration. GRH 4609.5.fc

ADOPTÉ – 117<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Octroi d'un congé parental par réduction des prestations d'1/5 temps à une employée d'administration. GRH 18040.fc

ADOPTÉ – 118<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Prolongation d'une interruption de carrière d'1/5 temps octroyée à une employée d'administration. GRH 11245.3.fc

ADOPTÉ – 119<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f) Modification d'un congé parental octroyé à une employée d'administration. GRH17361.fc

ADOPTÉ – 120<sup>e</sup> annexe

71e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Personnel du Centre 100 - octroi d'un congé parental, sous forme d'interruption complète de carrière à une opératrice du Centre 100 GRH 11748

ADOPTÉ – 121<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Mise en disponibilité pour maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur – retrait de la décision du 12/11/2008 SI/cell 1717

ADOPTÉ – 122<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Nomination définitive d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur stagiaire. SI/cell GRH- 17893

ADOPTÉ – 123<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Constitution d'une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers professionnels chauffeurs. SI/cell.GRH - 03 Gen/recrutements SP Chff .2008 –

ADOPTÉ – 124<sup>e</sup> annexe

72e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles

8e/1e 3737-3540-3743(3)-3549-3650(2)-3577-3376-3749-3747-3698(2)-3701-3519-3752-3753.

ADOPTÉ – 125<sup>e</sup> à 142<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant.

8e/1e 3501-3630-3650-3378.

ADOPTÉ – 143<sup>e</sup> à 146<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Ecartement d'une institutrice maternelle dans le cadre de la mesure de la protection de la maternité. 8e/1e 3501

ADOPTÉ – 147<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite d'une institutrice maternelle. 8e/1e 6991

ADOPTÉ – 148<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Démission honorables de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive en vue de sa mise à la retraite. 8e/1e 6008

ADOPTÉ – 149<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires.

3675-3669(3)-3735(2)-3733(2)-3744-3725(2)-3527(2)-3475-3617-3746(2)-3742-3674-3683(2)-3751.8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup>

ADOPTÉ – 150<sup>e</sup> à 171<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

g) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires.

8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3381-3528

ADOPTÉ – 172<sup>e</sup> et 173<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

h) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse de psychomotricité. 8e/1e 3741

ADOPTÉ – 174<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

i) Démissions honorables de leurs fonctions en vue de leur mise à la retraite d'institutrices primaires définitives. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 5699-6221-6809

ADOPTE – 175<sup>e</sup> à 177<sup>e</sup> annexes

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

j) Démission de ses fonctions d'une institutrice primaire définitive. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3120

ADOPTE – 178<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

k) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un Directeur d'école définitif. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6725

ADOPTE – 179<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

l) Démission honorable de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'un maître spécial d'éducation physique. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 6612

ADOPTE – 180<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

m) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de morale laïque. 8<sup>e</sup>/1<sup>e</sup> 3751

ADOPTE – 181<sup>e</sup> annexe

73e objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Désignation d'un professeur de formation musicale, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8580

ADOPTE – 182<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8581

ADOPTE – 183<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

c) Désignation d'un professeur de formation musicale, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3186

ADOPTE – 184<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

d) Désignation d'un professeur de violoncelle, à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3600

ADOPTE – 185<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

e) Octroi d'un congé pour exercer provisoirement une fonction de promotion dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire à un professeur d'orgue – prolongation. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3024

ADOPTE – 186<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

f) Octroi d'un congé parental à un professeur de diction/déclamation - art dramatique. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 3427

ADOPTE – 187<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

g) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8<sup>e</sup>/2<sup>e</sup> 8577

ADOPTE – 188<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

h) Désignation d'un professeur de diction/déclamation et art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant.8e/2e 8578

ADOPTE – 189<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

i) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant.8e/2e 8582

ADOPTE – 190<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

j) Désignation d'un professeur de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant.8e/2e 8583

ADOPTE – 191<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

k) Nomination d'un professeur de harpe à titre définitif. 8e/2e 3348

ADOPTE – 192<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

l) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.8e/2e 7584

ADOPTE – 193<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

m) Désignation d'un professeur de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant.8e/2e 7585

ADOPTE – 194<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

n) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi non vacant.8e/2e 8531

ADOPTE – 195<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

74e objet : ACADEMIE DES METIERS, DES ARTS ET DES SPORTS Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles – ratification.8e/2e 6087

ADOPTE – 196<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

75e objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE  
Monsformations

Démission honorable d'un chargé de cours techniques.8e/2e 6699

ADOPTE – 197<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

76e objet : CCATM - Démission d'un membre suppléant. Aménagement Territ. et Permis CCATM

ADOPTE – 198<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

77e objet : PERSONNEL DES CRECHES – Prolongation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps accordée à une puéricultrice.GRH 10547

ADOPTE – 199<sup>e</sup> annexe

78e objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

a) Octroi d'une interruption complète de carrière à une puéricultrice.GRH 12130.fc

ADOPTE – 200<sup>e</sup> annexe

Par 40 suffrages sur 40 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental à ½ temps à une puéricultrice. GRH 12473.fc

ADOPTÉ – 201<sup>e</sup> annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux des réunions du 10 février 2009.

Ces derniers sont alors adoptés.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal adjoint,

Le Bourgmestre-Président

Philippe LIBIEZ

Elio DI RUPO.

=====